

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AMBILLY**

Séance du 12 mars 2025

<b>Nombre de conseillers en exercice : 9</b> <b>Présents : 07</b> <b>Votants : 07</b>	<b>Délibération N°414/2025</b> <i>Rapport d'orientation Budgétaire 2025</i>
---	--

Le mercredi 12 mars 2025 à 10h00 le Conseil d'Administration du CCAS d'Ambilly s'est réuni, salle des mariages du Clos Babuty, sous la présidence de Monsieur le Vice-Président, Laurent GILET.

Date de la convocation : 11/02/2025

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Laurent GILET, Mme Bertilla LE GOC, M. André BURNIER,  
Mme Christiane GROS, M. Giuseppe SCARIATI, Mme Hélène VIGNAGA  
Mme Rabia HADDADI

**ETAIENT ABSENTS :**

M. le Président, Guillaume MATHELIER  
M. Roland MARTIN



Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**N°414/2025 : Rapport d'orientations budgétaires 2025**

Rapporteur : M. Laurent GILET, Vice-Président du CCAS

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 modifié,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

Vu article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe,

CONSIDERANT que le débat orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif du CCAS et s'appuyer sur un rapport,

Le Président informe les administrateurs que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Les grandes orientations du budget Primitif 2024 sont développées dans le rapport joint en annexe.

**Le Conseil d'administration,**

Après avoir entendu le rapporteur,

Après délibéré,

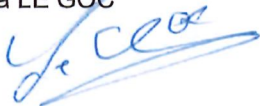
**Décide à l'unanimité :**

- De prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2025 tel que présenté dans le rapport ci-joint et débattu en séance

À Ambilly, le 13 mars 2025

La secrétaire de séance

Bertilla LE GOC



Le Président,

Guillaume MATHELIER



Télétransmise le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat*

Publié sur le site internet le : 01/04/2025

\*\*\*\*\*

Pièce jointe :

➤ Rapport d'orientations budgétaires 2025